

**NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2014
DE L'U.E.S. DARTY GRAND OUEST**

Préambule 3

Article I - Champ d'application 4

Article II - Durée de l'accord 4

Article III – Objet de l'accord..... 5

Article IV – Rappel de l'évolution de la Prime de fin d'année 7

Article 4-1 – Bénéficiaires et de l'assiette de la Prime de Fin d'Année 7

Article 4-2 – Taux et assiette de la Prime de Fin d'Année..... 7

Article V – Epargne salariale 8

Article 5-1 – Accord d'intéressement 8

Article 5-2 –Supplément de réserve spéciale de participation..... 8

Article VI – Actions en faveur de l'égalité professionnelle..... 9

Article VII – Salaires et emploi..... 10

Article 7-1 – Intégration des primes consécutives à la réduction du temps de travail 10

*Article 7-2 - Modification de la grille de rémunération de l'U.E.S. Darty Ouest des EOT
..... 10*

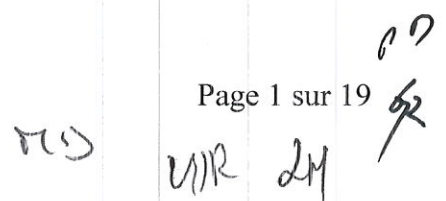
*Article 7-3 Engagement d'enveloppe d'augmentations individuelles des Agents de
maîtrise et Cadres de l'U.E.S. Darty Ouest 17*

Article VIII – Poursuite du dialogue social..... 18

Article IX – Issue de la négociation annuelle obligatoire 2014 18

Article X - Date d'application de l'accord 18

Article XI - Dépôt et publicité de l'accord 18



Entre les soussignés

La société DARTY GRAND OUEST dont le siège social est situé 32 rue de Coulongé – BP 31525 - 44315 Nantes Cedex 3;

Et

La société A2I DARTY Ouest dont le siège social est situé 32 rue de Coulongé - 44300 Nantes ;

Représentées par monsieur Pierre DAVID

Ci-après dénommées « DARTY GRAND OUEST »

D'une part,

Et

Les organisations syndicales représentatives suivantes au niveau de l'U.E.S. susvisée,

La C.F.D.T., représentée par monsieur Gérald ROSIEK, Délégué syndical central ;

La C.F.E.-C.G.C., représentée par monsieur Laurent HARRE, Délégué syndical central ;

La C.F.T.C., représentée par monsieur Philippe VAN DE ROSTYNE, Délégué syndical central ;

La C.G.T. Darty Ouest, représentée par monsieur Iannis BEAUBOIS, Délégué syndical central ;

Le S.L., représenté par monsieur Marc DIOLOGEANT, Délégué syndical central ;

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté les dispositions suivantes :